

INTEGRATION DES ETABLISSEMENTS AUX VAGUES 6, 7 et 8 D'OP@LE

Instruction relative à l'intégration de tous les établissements de l'académie aux vagues 6,7 et 8 d'Op@le

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements
Département d'appui, de conseil et de suivi des établissements scolaires (DACSES)
Affaire suivie par :
Anna MARTINO
Tél : 01 57 02 63 48
Mél : ce.dacses@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et messieurs les agents comptables – adjoints gestionnaires, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements, Mesdames et Messieurs les adjoints gestionnaires.

La présente instruction a pour objet de préciser les modalités d'intégration de tous les établissements de l'académie aux vagues 6, 7 et 8 d'Op@le.

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a initié une politique de modernisation de la fonction financière (MF²) en établissement scolaire avec pour objectif de doter les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) d'un outil de gestion aux normes standard permettant de garantir le respect de la législation et de faciliter la dématérialisation des flux financiers et des échanges. L'actuelle application GFC (Gestion Financière et Comptable), utilisée quotidiennement depuis de nombreuses années au sein des établissements scolaires du second degré, est aujourd'hui arrivée aux limites de ses capacités et sera progressivement remplacée par le progiciel Op@le (Outil de Pilotage et d'administration financiers en EPLE). Tous les établissements de l'académie devront avoir basculé sur Op@le **au 1^{er} janvier 2025**.

Ce déploiement s'effectue par vagues successives afin d'éprouver la solution, de tester le dispositif de formation et de constituer un vivier de formateurs et de référents qui assure le relais de la formation auprès des autres EPLE. Les vagues restantes sont programmées selon le calendrier ci-dessous :

Pour rappel :	vague 5	1 ^{er} septembre 2023	82 EPLE
	vague 6	1 ^{er} janvier 2024	environ 130 EPLE
	vague 7	1 ^{er} septembre 2024	environ 115 EPLE
	vague 8	1 ^{er} janvier 2025	environ 130 EPLE

Calendrier et modalités de déploiement des trois dernières vagues :

Les agents comptables sont chargés de proposer un ordre de priorité de leurs établissements rattachés devant intégrer les trois dernières vagues.

Les équipes de direction des établissements concernées seront concertées dans le choix des priorités.

En l'absence de retour, l'ordre de priorité des établissements par agence comptable sera effectué par le rectorat.

Le lien du questionnaire à destination de tous les agents comptables est le suivant :

<https://ppe.orion.education.fr/ilefrance/itw/answer/S-qs2v0BOSUt49lomnHxpg>

La date limite de retour est fixée au **10 avril 2023**.

Le rectorat déterminera ensuite la liste des établissements intégrant la vague 6, 7 ou 8. Un retour sera fait aux agents comptables et aux chefs d'établissements avant la remontée définitive au ministère.

Le DACSES se tient à votre disposition pour toute question relative à cette campagne de candidature et à Op@le en général.

Nous savons pouvoir compter sur votre implication et vous remercions de votre active et précieuse collaboration.

**Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale adjointe
Signé
Corinne SCHITTENHELM**